

015

HAUTS-DE-SEINE

2013

**DOSSIER D'ENREGISTREMENT**

DRE / Bureau de l'Environnement

HAUTS-DE-SEINE

2013

DRE / Bureau de l'Environnement

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Livre V, titre I du code de l'environnement

Révision du 06 Octobre 2016

Conformément à l'article R512-46 du code de l'environnement, cette procédure d'enregistrement est adressée en triple exemplaire au préfet du département avant la mise en service sur chantier d'une centrale à béton visée par la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

### 1. Préambule

La société DODIN CAMPENON BERNARD sas envisage d'implanter deux centrales à béton de chantier, dans le cadre du projet EOLE – consistant en l'extension de la ligne de RER E vers l'Ouest.

Le prolongement vers l'ouest de la ligne E du RER (EOLE) fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) par Arrêté inter-préfectoral DRE/BELP n°2013-8 du 31 Janvier 2013 et de deux Permis de Construire sous les références respectives PC 092 062 14 D 0048 et PC 092 026 14 D 0022.

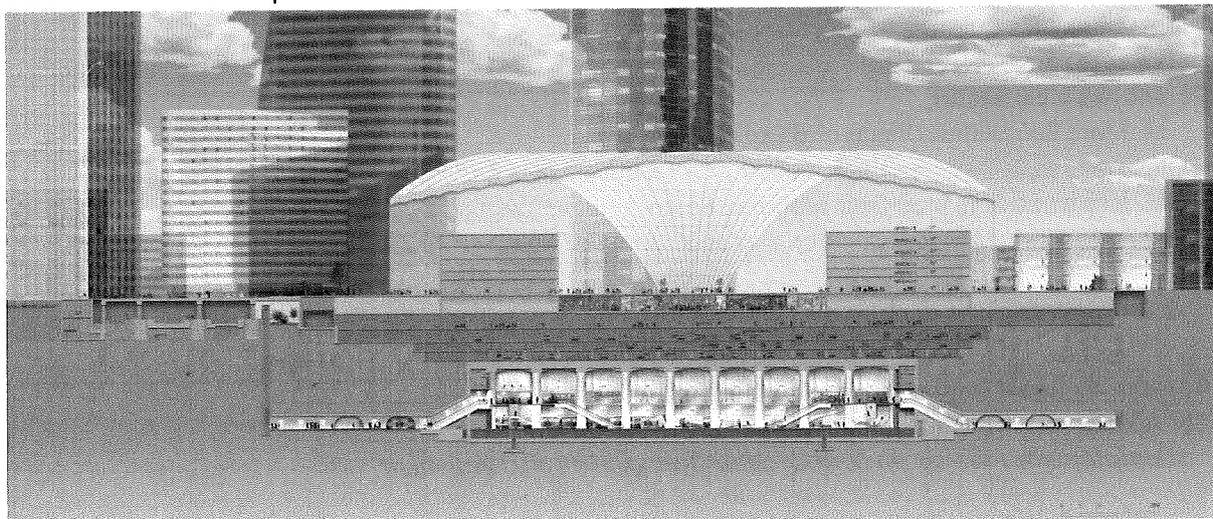


Figure 1: Nouvelle gare RER sous le CNIT - Quartier d'affaires de La Défense

Les deux centrales à béton seront situées en bord de Seine, à Nanterre. Les centrales fourniront une quantité totale de béton estimée à 200.000m<sup>3</sup> sur une durée prévisionnelle de chantier de 48 mois.

Au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, l'installation est soumise à une procédure d'enregistrement conformément à la rubrique 2518 de la nomenclature ICPE - eu égard à la capacité de malaxage totale de l'installation de 6m<sup>3</sup>.

L'objet du présent dossier d'enregistrement est d'établir que l'unité de production de béton prêt à l'emploi mobile peut être exploitée dans le respect des règles générales et prescriptions techniques édictées au niveau national, notamment eu égard à ses capacités techniques et financières.

La présente demande d'enregistrement comprend les pièces listées à l'Article R.512-46-4 du Livre V du Titre I de la partie réglementaire du Code de l'environnement.

## 2. Généralités

### 2.1. Demandeur

**Raison sociale :** DODIN CAMPENON BERNARD

**Forme Juridique :** Société par Actions Simplifiée

**N° de SIREN :** 343 043 360

**N° de SIRET :** 343 043 360 001 83

**Adresse de siège social :**

20 Chemin de la Flambère, BP 83128, 31026 TOULOUSE Cedex

**Nom et prénom du demandeur :** Marc Roussilhes

**Qualité du signataire :** Directeur d'Exploitation

**Adresse de correspondance :**

M. Marc Roussilhes,  
Chantier EOLE GC DEF1/DEF2  
61 Avenue Jules Quentin  
92000, Nanterre

**Adresse de l'établissement soumis à l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement :**

217 Avenue Jules Quentin, 92000, Nanterre

**Personnes à contacter :**

M. Marc Roussilhes, Directeur d'Exploitation

*Mail : [marc.roussilhes@projetdef-eole.fr](mailto:marc.roussilhes@projetdef-eole.fr) Mobile : 06.13.42.24.10*

M. Jérémy Coulon, Ingénieur Matériau Béton

*Mail : [jeremy.coulon@vinci-construction.com](mailto:jeremy.coulon@vinci-construction.com) Mobile : 06.40.42.39.78*

### 2.2. Emplacement et objet de l'activité objet de la demande d'enregistrement

**Adresse du lieu d'implantation de l'Installation Classée :**

217 Avenue Jules Quentin, 92000, Nanterre

**Complément :** Terrain en bord de Seine avec quai de déchargement

**Référence cadastrale :** Parcelles 91 et 94 – Feuille 000 D 01

**Superficie de l'emprise de l'installation :** 1500m<sup>2</sup>

**Coordonnées de l'installation :** 48.900946 N / 2.180323 E

**Propriétaire du terrain :** Port Autonome de Paris